



PROPRIÉTAIRE D'UNE FORÊT,

J'APPRENDS À LA CONNAÎTRE,
J'EN DISCUTE AVEC DES
PROFESSIONNELS ET JE LA GÈRE

Le territoire ardéchois est boisé à 58 %. Ces 323 000 ha de forêts sont à 90 % privés et répartis entre plus de 60 000 propriétaires... vous en faites peut-être partie ?
Auquel cas, vous possédez un patrimoine précieux : sa gestion doit s'envisager sur le long terme, pour les générations futures.



LA FORÊT EST UNE RICHESSE :

- parce qu'elle est un lieu de **ressourcement** et de **loisirs** ;
- parce qu'elle accueille une riche **biodiversité** (animaux, plantes et champignons) ;
- pour la production de **bois**, matériau et énergie **renouvelables**... qui approvisionne une **filière locale** avec de nombreux **emplois** à la clef ;
- pour fixer le **carbone**, et contribuer à lutter contre le **changement climatique**.

La forêt remplit naturellement toutes ces fonctions.
En connaissant mieux nos forêts, nous pouvons
maintenir et améliorer ses services.

GÉRER SA FORÊT, c'est
parfois intervenir, c'est
avant tout **diagnostiquer**,
anticiper, adapter au
changement climatique.

Plus que jamais, la
production de bois passe
par une **sylviculture**
respectueuse du sol et de
la biodiversité. Une forêt
vivante est plus productive
mais aussi plus résistante
aux aléas (changement
climatique, tempêtes,
maladies, etc).

MES CHOIX



VENDRE, ACHETER OU ÉCHANGER DES PARCELLES DE FORÊT

Je peux consulter la **bourse foncière forestière de l'Ardèche** (B2F07). Ce site internet public, sécurisé et gratuit, facilite les transactions de parcelles forestières.

www.b2f.ardeche.fr
contact : B2F07@cnpf.fr



GARANTIR LA LIBRE ÉVOLUTION DE MA FORÊT

Pour les **espèces menacées** qui vivent dans les arbres âgés, à cavités ou le bois mort, il est utile de ne plus exploiter une partie des forêts. Si je le souhaite, je peux contribuer à ce **réseau des forêts en « libre évolution »**.

contact : CRPF/CD07



PRODUIRE DU BOIS DE MANIÈRE DURABLE

Je peux choisir de produire du bois, non seulement en **récoltant les arbres arrivés à maturité**, mais aussi en **améliorant les peuplements** en place pour les récoltes futures. J'obtiendrai de meilleurs revenus en produisant du **bois d'œuvre** de qualité, le bois énergie venant en complément.

Des professionnels proposent des conseils sylvicoles et un appui technique pour réaliser le **document de gestion durable (DGD)** de ma forêt. Agréé par le CRPF, celui-ci retranscrit mes choix et planifie la gestion de ma forêt.

.... ET ME REGROUPER

Je peux aussi m'associer à d'autres propriétaires et mettre en œuvre un **document de gestion durable « collectif »** (par exemple au sein d'une association syndicale libre de gestion forestière).

contacts : CRPF / CA07
+ d'infos sur les DGD,
leur agrément : CRPF



SOLLICITER DES AIDES FINANCIÈRES

Pour regrouper le foncier, créer des dessertes, réaliser des travaux d'amélioration sylvicole ou renouveler des peuplements, je peux sous conditions bénéficier de subventions publiques. De plus, sur les sites **Natura 2000**, je peux signer une charte de bonnes pratiques et bénéficier d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti. Des aides y sont aussi possibles pour la conservation de vieux arbres ou des travaux favorables à la biodiversité.

contacts : CRPF/CA07



J'AI DES QUESTIONS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE

Les coupes et certains travaux forestiers sont encadrés par le **Code forestier**. Ce dernier régit l'exploitation, la gestion mais aussi la préservation des forêts.
contact : **services de l'Etat - DDT**

CONTACTS

- **Centre régional de la propriété forestière Auvergne-Rhône-Alpes (CRPF) :**
auvergnerhonealpes@cnpf.fr ;
trouvez un contact sur votre secteur :
www.auvergnerhonealpes.cnpf.fr/n/vos-contacts/n:2204
- **Chambre d'agriculture de l'Ardèche (CA07) :**
contact@ardeche.chambagri.fr ;
<https://extranet-ardeche.chambres-agriculture.fr/foret/>
- **Direction départementale des territoires (DDT) :**
ddt@ardeche.gouv.fr ;
www.ardeche.gouv.fr
- **Département de l'Ardèche (CD07) :**
contact@ardeche.fr
- **Fransylva07 (syndicat des propriétaires forestiers privés de l'Ardèche) :**
fransylva07@gmail.com ;
<https://www.fransylva.fr>

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Actions et aides forêt/bois du Département de l'Ardèche :**
www.ardeche.fr/foret
- **Actions forestières sur le territoire du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche :** www.parc-monts-ardeche.fr/les-actions-du-parc/foret-bois/
- **Pour des précisions sur les documents de gestion durable forestiers :** www.cnpf.fr (rubrique gestion durable/biodiversité)
- **Pour plus de connaissances sur les écosystèmes forestiers, leur histoire et leur écologie :**
<https://projets.cbnmc.fr/forets/> ;
www.fne-aura.org/ardeche
- **Pour une sylviculture douce et une gestion des forêts sans coupes rases :** conseils et formations
 - Association Prosilva : www.prosilva.fr
 - Réseau pour les alternatives forestières (RAF) : www.alternativesforestieres.org

- **Pour des fiches conseils et des outils cartographiques** afin d'intégrer la biodiversité dans la gestion forestière :
<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Les-forestiers-engages-pour-la>

Un document élaboré par



Avec la collaboration des membres de l'observatoire des forêts d'Ardèche



Projet réalisé avec la contribution financière de l'Europe, l'Etat et le Département de l'Ardèche



Le projet « contribution à l'identification et à la caractérisation des forêts anciennes du Massif central - tranche 2 » est cofinancé(e) par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.

